

# URGENCE SOCIALE URGENCE ENVIRONNEMENTALE



## TOUS MOBILISÉS



# PAYS DE LA LOIRE BULLETIN Comité Régional

# SOMMAIRE

|                                                                                          |              |
|------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Édito                                                                                    | <b>2</b>     |
| Compte-rendu de la rencontre entre E. Macron et P. Martinez à l'Élysée le 2 octobre 2019 | <b>3/4</b>   |
| Luttes :<br>UD 44<br>UD 49<br>UD 53                                                      | <b>5/8</b>   |
| Référendum aéroport de Paris                                                             | <b>9/10</b>  |
| Train des primeurs                                                                       | <b>11</b>    |
| La lettre du groupe CGT du CESER                                                         | <b>12/14</b> |
| Accompagnement et reconnaissance du parcours militant, un nouveau droit                  | <b>15/18</b> |
| Invitation colloque ISSTO :<br>Égalité Femmes / Hommes                                   | <b>19/20</b> |

## Comité régional

N° 93 - Oct. 2019



CR CGT des Pays de la Loire  
14, place Louis Imbach  
49100 ANGERS  
Tél. : 02 41 20 03 21

Email : [cgtpaysdeloire@wanadoo.fr](mailto:cgtpaysdeloire@wanadoo.fr)  
<http://cgt-paysdelaloire.org>

Prix : 0,15 €

Directrice de publication :  
Francine DESNOS

Conception et impression :  
Imprimerie CGT - Nantes 44

Routage : Indus MD

## ÉDITO

### Justice sociale et justice environnementale : lutte des classes du 21<sup>ème</sup> siècle

Épisodes caniculaires à répétitions cet été en France, sécheresses, augmentation du nombre et de la violence des tempêtes et cyclones, incendies, inondations, tensions géopolitiques et menaces pour la paix, migrations climatiques et économiques...

Nous pouvons mesurer au quotidien les conséquences d'un modèle économique capitaliste qui conjugue surexploitation des hommes et des femmes et surexploitation des ressources naturelles et de la biodiversité.

Les orientations votées au 52<sup>ème</sup> congrès invitent à faire vivre notre conception de développement humain durable : répondre aux besoins d'aujourd'hui sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs. La CGT s'est ainsi inscrite dans les journées de mobilisation de septembre autour des enjeux sociaux, climatiques et de paix. La pétition pour conserver le train des primeurs ou la bataille menée autour du référendum contre la privatisation des aéroports de Paris s'inscrivent dans cette nécessité de mener de front urgence environnementale et urgence sociale.

Exiger ensemble justice sociale et justice environnementale s'inscrit dans notre volonté de transformation de la société et l'exigence d'une autre répartition des richesses créées par le travail. Face aux appétits d'ogres des actionnaires, du patronat pour capter toujours plus de ces richesses, nos gouvernements élaborent des politiques à la mesure de leur voracité.

Le projet de réforme des retraites de Macron s'inscrit dans cette logique : diminuer la part de la richesse consacrée à la retraite, détricoter notre régime de protection sociale, dédouaner le patronat de sa responsabilité sociale, inciter à la retraite par capitalisation... et alimenter ainsi de nouveaux dividendes.

Donner les clés de compréhension des logiques politiques à l'œuvre au monde du travail, élever le rapport de force nécessite d'articuler déploiements et informations et journées d'actions. Il s'agit d'aller chercher le monde du travail là où il se trouve et tel qu'il est.

Le comité régional travaille sur un projet de caravane CGT permettant d'aller à la rencontre des salariés et des citoyens dans les semaines et mois à venir pour la mise en œuvre de nos campagnes revendicatives, de conquêtes électorales et de syndicalisation.

Francine DESNOS

# COMPTE-RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE E. MACRON ET P. MARTINEZ À L'ÉLYSÉE LE 2 OCTOBRE 2019



Ce texte est un compte rendu factuel et ne peut préjuger d'aucune interprétation des réponses ou points de vue du Président de la République. Cette rencontre a eu lieu à l'Élysée en tête à tête durant près de 2 heures, hier après-midi.

La discussion a commencé sur le fait que le Président de la République ait tardé, à inviter la CGT à une rencontre alors que la CFDT, et surtout l'UNSA, syndicat non représentatif l'ait été très rapidement après la rencontre avec le Premier Ministre. A la question de savoir si cela était la feuille de route de l'acte II et sa volonté affichée de « dialoguer » avec les syndicats, MACRON a indiqué que c'était une erreur de timing mais qu'en aucun cas, une volonté d'écarter qui que ce soit ! Cela m'a permis de rappeler les conséquences des ordonnances en terme de moyens syndicaux et de proximité avec les problèmes concrets que rencontrent les salariés (ex : les CHSCT) et de lui demander son avis sur le rapport TOUBON concernant les discriminations syndicales. Il a pour le moins « botté » en touche en disant qu'il avait besoin de précisions de la part de ses services et des ministres concernés.

Ont ensuite été notamment abordées les questions du climat social, de la protection sociale (retraite, santé, chômage), des services publics, du projet HERCULE à EDF, de l'industrie et de l'environnement.



**Le climat social :** si j'ai fait un état évidemment non exhaustif des luttes, MACRON reste « persuadé » que c'est d'abord un problème de pédagogie et d'explications des mesures gouvernementales tout en répétant un refrain connu sur le besoin de compétitivité de la France et des entreprises.

## Protection sociale :

- il assume totalement la réforme de l'assurance chômage en précisant que cette question est du ressort de l'Etat et non pas des « partenaires sociaux ». Il faut remettre coûte que coûte les chômeurs au boulot.
- Il s'est dit préoccupé par la situation dans la santé et le soutien de la population aux actions des agents en lutte. Cependant, il a repris les arguments de sa ministre pour évoquer en priorité des problèmes d'organisation du système. Il a convenu qu'il pouvait exister un problème d'emploi dans certains hôpitaux et qu'il fallait agir sur la question des carrières de l'ensemble des catégories sans donner plus de précisions.

- Il a évidemment défendu son projet de réforme de retraite le qualifiant de plus solidaire que l'actuel. Il a confirmé qu'il faudrait travailler plus longtemps, étant favorable à une augmentation de la durée de cotisations comme il l'avait déjà précisé en interview à la télévision. Il a convenu de la validité de nos arguments sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes et l'emploi des seniors mais que le gouvernement avait commencé à agir sur ces questions. Idem sur le taux de pauvreté des plus de 65 ans (comparaison France/ Suède/ Allemagne) en précisant que sa réforme ne s'inspirait pas du tout du modèle suédois... qu'il a décrié. Il a indiqué travaillé sur le sujet des travailleurs dépendants des plateformes numériques mais en les intégrant plus globalement avec les travailleurs indépendants ou autoentrepreneurs.

Il semble, ce qui doit attirer toute notre attention, vouloir séquencer les dates d'application de la réforme selon les professions, certaines entreprises voire au sein même de la fonction publique en évoquant la situation dans l'éducation nationale et dans la santé. Il a par ailleurs confirmé le maintien de régimes spéciaux... dans la police, la gendarmerie et l'armée.

Enfin comme à un appel du pied à certaines organisations syndicales et conformément aux préconisations de Delevoye, il a insisté sur le besoin d'une gouvernance du régime de retraite avec un rôle important des « partenaires sociaux » notamment pour la détermination et l'évolution de la valeur du point. Ce n'est pas à l'Etat ni à l'Assemblée Nationale de gérer cette question selon ses propos.

**Services publics :** il a souhaité rappeler son attachement aux services publics et aux fonctionnaires d'où la diminution du nombre de suppressions de postes prévu initialement !!! Mais comme pour la santé, il a surtout insisté sur le besoin de réorganiser mais aussi de mutualiser les services en demandant plus de polyvalence aux agents.

**EDF HERCULE :** il a noté la mobilisation du personnel, le 19 septembre en indiquant que rien n'était ficelé concernant le projet. Très démagogue, il a évoqué les contraintes de concurrence imposées par l'union européenne auxquelles il saurait résister sur le nucléaire et l'hydro.

**Industrie et environnement :** j'ai rappelé les propositions et projets industriels de la CGT à l'instar du projet de filière « imagerie médicale »



# COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE ENTRE E. MACRON ET P. MARTINEZ À L'ÉLYSÉE LE 02 OCTOBRE 2019

qu'il a semblé découvrir et trouvé intéressant. Un point a été fait sur la situation dans la grande distribution, l'industrie du papier avec ARJO, la chapelle d'ARBLAY.

La situation de la filière automobile et le Diesel a également fait l'objet d'un échange... avant son déplacement à Rodez où est implantée une usine BOSCH.

J'ai évidemment évoqué Lubrizol et le manque de transparence vis-à-vis de la population mais aussi le peu de considération des différents ministres pour les salariés de l'entreprise.

Sur ADP, sur le Perpignan – Rungis et tout comme la SNCF en général, il a été peu loquace assumant les positions de son gouvernement.

Sur bon nombre des thèmes dans un discours souvent entendu, il a renvoyé la responsabilité

des problèmes actuels sur ses prédécesseurs et en insistant beaucoup sur celle des socialistes.

En conclusion, j'ai redemandé au Président de la République la tenue d'une initiative nationale sur la question du travail sous forme de colloque ou « Grenelle » avec la participation de chercheurs, syndicalistes et personnalités politiques afin d'analyser les raisons du mal-travail, de la souffrance qu'il engendre et proposer des mesures contraignantes pour les entreprises et services en matière d'organisation et de démocratie au travail. Le récent suicide d'une directrice d'une école maternelle, étant la dramatique illustration de ce problème. La réaction ou la non réaction du Ministre est scandaleuse. Le Président de la République a pris note et s'est déclaré prêt à étudier le sujet. Il a déploré ce suicide d'un directeur... Lapsus ou méconnaissance du sujet ?



## LES PROPOSITIONS DE LA CGT À MACRON

Le président de la République reçoit la CGT, ce mercredi 2 octobre. Sa tentative de choisir ses interlocuteurs syndicaux a échoué.

La démocratie sociale ne se pratique pas à géométrie variable ou uniquement avec ceux que l'on croit pouvoir convaincre. Pour la CGT, la démocratie, c'est le débat contradictoire, arguments contre arguments, pour permettre aux citoyens, aux travailleurs et travailleuses de se forger une opinion.

La CGT ira à ce rendez-vous, porteuse de nombreuses propositions en matière sociale et environnementale. Bien évidemment, en matière de retraite et, plus largement, de protection sociale, notre système actuel par répartition et par annuité est solide, solidaire et doit être amélioré par un meilleur partage des richesses produites pour rétablir le droit de partir dès 60 ans avec une bonne pension.

La réforme Delevoye veut décaler l'âge de la retraite à 64 voire 65 ans, alors que plus d'un salarié sur deux de plus de 55 ans est actuellement hors de l'emploi ; ce sont les employeurs qui en portent la principale responsabilité.

La prise en compte de la pénibilité au travail, avec des départs anticipés doit être garantie et élargie à tous les travailleurs concernés, dans le public comme dans le privé. Il y a nécessité de mettre en place une sécurité sociale intégrale avec un droit à compensation de la perte d'autonomie (âge et handicap) intégré dans l'assurance maladie. Nous exigeons l'augmentation des salaires et du point d'indice dans la fonction publique, la mise en œuvre de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes ainsi que l'intégration des éléments de rémunération (primes, etc.) et le rétablissement des cotisations sociales dont l'exonération est préjudiciable à la sécurité sociale. Toutes ces mesures rapporteraient plus de 40 milliards d'euros pour financer de meilleures retraites.

Concernant les services publics, le soutien massif de la population aux mobilisations des personnels de santé révèle leur attente pour conforter et développer des services publics de qualité et de proximité, tant en matière de transports que de logement, d'éducation ou d'accès aux administrations publiques. Il faut mettre fin immédiatement aux suppressions de postes programmées dans la fonction publique et, particulièrement, dans les finances.

L'accident récent à Rouen démontre également la nécessité de faire des questions environnementales une priorité avec des moyens attribués aux organismes publics de surveillance et de contrôle des entreprises.

Comment aussi ne pas revenir sur la récente réforme de l'assurance chômage qui va réduire drastiquement l'indemnisation de centaines de milliers de privés d'emploi ? La CGT exige son abandon, le maintien et l'extension des droits chômage et exige la mise en œuvre d'une politique de relance stratégique de l'emploi. Cela passe, en premier lieu, par la préservation des sites industriels menacés. Industrie et transport sont étroitement liés. Deux urgences pour lesquelles la CGT exige des réponses immédiates :

- ADP : le gouvernement doit mettre en œuvre tous les moyens pour que le RIP soit accessible à l'ensemble de nos concitoyens.
- Le train des primeurs Perpignan-Rungis : la CGT exige la reprise dès le mois de novembre. Cela illustre la nécessité de relancer le fret ferroviaire sous maîtrise publique.

Ce sont toutes ces questions qui sont portées aujourd'hui dans les mobilisations sociales, syndicales et environnementales. Le président de la République doit y répondre.

Montreuil, le 1er octobre 2019



## LETTRE AUX INSTITUTIONS JUSTICE POUR STEVE

Nantes, le 9 août 2019

Réseau unitaire Justice Sociale et Climatique 44  
4 place de la Manu, local d'Attac 44,  
44000 Nantes

À M. Édouard Philippe, Premier Ministre, 57 rue de Varenne, 75700 Paris.

À M. Christophe Castaner, Ministre de l'Intérieur, Place Beauvau, 75800 Paris.

À M. Claude d'Harcourt, Préfet de Loire-Atlantique, 6 quai Ceineray, 44000 Nantes

Copie à Mme Johanna Rolland, Maire de Nantes, aux députés et sénateurs de Loire-Atlantique, aux médias locaux et nationaux,

**Objet : Justice pour Steve.**

*Monsieur le Premier Ministre Edouard Philippe, Monsieur le ministre de l'intérieur Christophe Castaner, Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique Claude d'Harcourt,*

Steve Maia Caniço, un jeune homme de 24 ans a perdu la vie lors de la fête de la musique à Nantes, le 21 juin. Il est tombé dans la Loire, comme 14 autres jeunes au moins, pour échapper à une charge policière. Lui n'est pas réapparu, et le 29 juillet son corps a été retrouvé.

Le lendemain mardi 30 juillet, un rapport de l'IGPN (achevé depuis le 16 juillet) explique que le décès de Steve ne peut être mis en relation avec l'action de la police. Le même rapport met en cause la municipalité de Nantes et les organisateurs de l'événement. Cette argumentation fallacieuse nous paraît destinée à brouiller les pistes. En réalité, elle occulte la question fondamentale : pourquoi quelqu'un qui ne sait pas nager (comme, c'est le cas de Steve) se jetterait-il dans la Loire, si ce n'est pas à cause de la panique provoquée par les nuages de lacrymogènes ?

Au-delà de cette incontournable question, d'autres interrogations surgissent :

- Y avait-il un impératif à déployer une opération de maintien de l'ordre vers 4 h 30 du matin, le jour de la fête de la musique ?
- L'intervention policière était-elle appropriée à un public de jeunes gens qui, à cette heure-là et compte tenu du caractère festif de l'événement, était très probablement dans un état de lucidité altéré ?
- Dans la nuit noire, aux abords du fleuve connu pour sa dangerosité, et dont le long des berges n'est pas sécurisé, était-il proportionné de diriger vers les jeunes près de 33 grenades lacrymogènes, dont l'usage réduit fortement, voire totalement, la visibilité ? De même, était-il raisonnable de recourir à l'utilisation de 10 grenades de désencerclement et de procéder à 12 tirs de lanceurs de balles de défense au risque de susciter - immanquablement - un mouvement de panique ?
- Pourquoi y a-t-il eu usage de la force, alors qu'en juin 2017, dans une situation semblable, les forces de l'ordre avaient choisi de se replier ?

.../...

# LETTRE AUX INSTITUTIONS

## JUSTICE POUR STEVE

.../...

Ces divers éléments montrent que le maintien de l'ordre cette nuit-là fut totalement disproportionné. Or, les représentants de l'Etat, s'ils ont la responsabilité du maintien de l'ordre, ont aussi le devoir de l'adapter à la situation et de veiller à la sécurité. Ce ne fut malheureusement pas le cas.

La mort de Steve et la réponse actuelle des autorités policières, refusant d'assumer leurs responsabilités, ne peut qu'inquiéter les citoyens et citoyennes de la métropole nantaise, tout particulièrement les jeunes et leurs familles. A l'heure actuelle, les pouvoirs publics ne leur donnent aucune réponse à la terrible question qu'ils et

elles sont en droit de se poser : a-t-on encore le droit d'avoir des activités sur la place publique ? Ces dernières années à Nantes (et dans d'autres villes : rappelons-nous par exemple des blessures infligées à Geneviève Legay en mars dernier à Nice), les syndicalistes, les militants associatifs et politiques, les journalistes d'investigation, dernièrement les Gilets Jaunes, et plus largement, les citoyens, ont compris qu'il était difficile, voire périlleux, de manifester tranquillement à Nantes. Faudra-t-il désormais que les jeunes, aussi, aient peur de sortir, redoutant que le rétablissement de l'ordre prenne le pas sur leur sécurité ?

Pour toutes ces raisons nous demandons la vérité et la justice pour Steve, une enquête loyale et sincère qui permette la reconnaissance des responsabilités de chacun. Les responsables de ces événements tragiques doivent être identifiés et sanctionnés. Pour l'heure, les citoyens, ont le sentiment que les forces de l'ordre peuvent agir en toute impunité. Ce n'est pas digne d'un Etat de droits.

Dans l'attente de vraies réponses à nos questionnements, nous vous adressons, Messieurs les Ministres, Monsieur le Préfet, nos salutations citoyennes.

Signataires membres du réseau Justice Sociale et Climatique 44 : Alternatiba Nantes, Attac 44, AVEC, CEMEA Nantes, UD CGT 44, EELV Nantes, Ensemble 44, Fakir, Gauche Républicaine et Socialiste 44, Gauche démocratique et sociale 44, Génération.S Nantes, GIGNV, Jeunes Communistes 44, Jeunes Génération.S Nantes, Nos Causes Communes 44, PCF 44, Place Publique Nantes, UD Solidaires 44.





## NON À L'OUVERTURE DES GRANDES SURFACES LE DIMANCHE

“

Depuis le 25 août, l'hypermarché Géant Casino la Roseraie ouvre le dimanche après-midi, sans personnel, hormis une animatrice de caisse et trois agents de sécurité issus d'une société extérieure. Il s'agit d'un nouveau contournement de la réglementation relative au travail dominical qui risque d'entraîner une généralisation de ces ouvertures le dimanche, y compris dans les autres enseignes de la grande distribution et des commerces en général.

Ce projet fera faire le travail d'encaissement intégralement par les clients eux-mêmes. La ligne de caisse représente des milliers d'emplois en France.

### A terme ce sont ces emplois qui sont en jeu !!

Il n'y a aucune justification économique recevable à ce projet outre le fait de récupérer des parts de marché des petites commerces angevins qui ne pourront pas lutter.

**Les conséquences** pour les salariés, pour nous :

- ➔ Suppression de milliers d'emplois à terme,
- ➔ Remise en cause de l'équilibre familial des salarié-es,
- ➔ Bouleversement de l'équilibre commercial notamment pour les commerces de proximité,
- ➔ Aujourd'hui les commerces, ET DEMAIN ???? les administrations, les crèches, les transports, les banques...

**La CGT ne nie pas le fait que la grande distribution doit s'adapter aux contextes économiques et sociétaux actuels, bien au contraire !**

**La CGT dénonce que ce soient les salariés, CEUX QUI FONT**

**LA RICHESSE DE CES GRANDS GROUPES, qui soient la variable d'ajustement pour ces adaptations.**

**Les organisations patronales tout comme le Maire d'Angers ne sont pas favorables** à une banalisation de l'ouverture du dimanche dans la grande distribution et ont exprimé leur incompréhension auprès des dirigeants du groupe Casino. Ils ont demandé au groupe de reconsidérer ce projet mais mis à part un effet d'annonce, n'ont rien fait pour interdire l'ouverture des magasins le dimanche.

Nous avons alerté la DIRECCTE sur la légalité de l'emploi de salariés le dimanche après-midi. Après deux contrôles dans le magasin, la DIRECCTE a constaté que les salariés étaient illégalement employés les dimanches après-midi en infraction avec les articles L. 3132-3 et L. 3132-13 du code du travail relatifs au repos dominical. En conséquence, la DIRECCTE a assigné en référé l'entreprise EVENEMENT devant le Tribunal de grande instance d'Angers, le jeudi 3 octobre 2019 à 9H30, et demandé au Président du TGI d'interdire à l'entreprise EVENEMENT d'employer des salariés le dimanche après 13 heures dans l'établissement CASINO DISTRIBUTION, enseigne Géant la Roseraie, sous astreinte de 5 000 euros par salarié illégalement employé.

L'Union Départementale CGT du Maine et Loire ainsi que l'Union Locale d'Angers ont décidé d'agir en justice sous la forme d'une intervention volontaire à l'audience.

La CGT mettra tout en œuvre pour conserver ce repos commun à tous, si précieux pour la société et acquis de hautes luttes par les travailleurs.

**Et vous, vous faites quoi dimanche ?!**

”



## MÊME EN ÉTÉ, LA LUTTE COLLECTIVE PAIE

“

**La CGT condamne et combat les mesures du gouvernement sur l'assurance chômage, le gouvernement va encore réduire drastiquement le nombre de travailleurs privés d'emploi indemnisés et le montant de leur indemnisation.**

À la fin du mois de juin, Lilia, une jeune travailleuse privée d'emploi, appelait l'UD car elle venait de recevoir une lettre menaçant de radiation.

Inscrite à Pôle Emploi depuis le mois de février après un congé maternité, elle avait été conviée à une réunion d'information pour un éventuel accompagnement par le PLIE (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) afin de l'aider à écrire ses lettres de motivation, rédiger ses CV.

Cet accompagnement lui étant présenté comme non obligatoire, elle avait décliné l'offre car elle se sentait à l'aise pour écrire et rédiger ses CV.

Malgré ses explications fournies par écrit, le 1er juillet elle ne pouvait plus se connecter sur son espace et apparaissait comme non inscrite. Sur les conseils du syndicat des privés d'emplois, nous l'avons accompagnée une première fois pour avoir des explications puis une deuxième fois pour déposer un recours mais cette fois en avisant la presse.



L'article de Ouest France paru le lendemain a certainement aidé les responsables à prendre leur décision : le 31 juillet elle était de nouveau inscrite et ses droits rétablis.

Nos camarades de Nantes, qui font face à ses situations de façon plus fréquente que nous, sont formels : seule la lutte collective paie face au rouleau compresseur de Pôle Emploi où les radiations se multiplient.

Depuis la nouvelle réforme de l'assurance chômage, la première radiation est d'un mois et non plus 15 jours. Un mois sans revenus pour les privés d'emplois, un mois durant lequel les privés d'emplois sortent des statistiques, voilà un moyen de faire baisser les fameux chiffres du chômage, alors que les suppressions se multiplient.

Seul le rapport de force peut permettre aux salariés de faire valoir leurs droits.

C'est bien tous ensemble que nous pourrons gagner, Lilia l'a bien compris : elle est syndiquée et prête à s'impliquer pour défendre d'autres salariés.

”



# RÉFÉRENDUM AÉROPORT DE PARIS

“

4.7 millions de signatures à recueillir entre le 13 juin 2019 et le 13 mars 2020 pour contraindre le parlement à examiner la proposition d'une loi visant à affirmer le caractère public national de l'exploitation des aéroports de Paris.

## POURQUOI IL NE FAUT PAS PRIVATISER ADP ?

**La CGT se mobilise pour soutenir ce projet de loi contre la privatisation d'ADP.**

Avec 101 millions de voyageurs en 2017, ADP est la plus grande porte d'entrée du pays. C'est dire si l'enjeu du contrôle de cette

structure est stratégique, tant sur le plan du développement économique et social de notre territoire, que sur celui de la sécurité des passagers.

ADP a été créé en 1945, pour construire, aménager, développer et exploiter les aéroports d'Ile-de-France. Ces missions ont permis de placer la France et son savoir-faire aéroportuaire au tout premier plan international.

## 1<sup>ère</sup> frontière de France, ils participent à la sécurité du territoire

Aéroports de Paris est un des rares gestionnaires d'aéroports capable d'assurer à la fois l'exploitation, la maintenance, l'ingénierie, la construction, la sécurité, la sûreté et la relation avec les riverains.

Ces compétences rares sont possibles parce qu'Aéroports de Paris est une entreprise publique qui a su développer l'expertise de ses personnels. Cette expertise est garantie de la sécurité du transport aérien.

## Du strict point de vue budgétaire, la décision de privatiser ADP est incompréhensible

Le groupe a généré 600 millions d'euros de bénéfices en 2018. ADP rapporte beaucoup d'argent à l'Etat. En bradant ce patrimoine, ce sont autant de milliards qui ne financent pas les services publics.

Le gouvernement dit vouloir investir dans le numérique, par le truchement d'un « fonds de l'innovation » financé en très grande partie par les recettes de la privatisation d'ADP. Mais ce fond pourrait être facilement garanti par ce que rapporte déjà ADP, et ce sur plusieurs années, sans avoir à se priver de recettes futures. En effet, une fois l'entreprise vendue, les gains de long terme pour l'Etat disparaissent mécaniquement. Cet argument n'a aucun sens, et il reste bien peu de monde, même dans la majorité, pour le défendre sérieusement.

”



# RÉFÉRENDUM AÉROPORT DE PARIS



## COMMENT VOTER ?

La proposition de loi référendaire visant à faire d'ADP un service public national a été signée par 248 parlementaires, de gauche comme de droite, sur les 185 nécessaires. Cette proposition de loi a ensuite été validée par le Conseil constitutionnel, contraignant ainsi le gouvernement à suspendre le projet de privatisation.

Est désormais ouverte une période de 9 mois, au cours de laquelle la proposition de loi doit recueillir le soutien de 10% des électeurs inscrits, soit environ 4.7 millions de signatures.

Il ne s'agit pas encore du référendum, qui ne se tiendra que si la proposition de loi recueille les soutiens nécessaires !

**Il s'agit donc d'une étape cruciale pour la tenue du référendum, qui permet de démontrer que les citoyens souhaitent s'emparer de la question de la privatisation d'ADP et être entendus sur ce sujet dans le cadre d'un débat démocratique.**

Pour apporter son soutien à la tenue du référendum, rien de plus simple ! Il suffit de se munir de sa carte d'identité et de suivre la procédure suivante :

➔ **QUI PEUT VOTER ?** Tout citoyen français inscrit sur la liste électorale de sa commune ou de son consulat ;

➔ **COMMENT ET OÙ VOTER ?** 3 possibilités :

**1/** Sur le site internet dédié : [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr)

**2/** Dans les points d'accès

**3/** En remplissant le formulaire papier, qui sera enregistré électroniquement par un agent de la commune (à minima dans la plus grande du canton). Lieux dans le décret. Pour télécharger le formulaire : <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa15264.do> (le téléchargement s'effectuera automatiquement)

➔ **QUAND VOTER ?** A partir du 13 juin 2019 sur une période de neuf mois (12 mars 2020).

**Pour tout renseignement complémentaire, voir le site de la confédération [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr) ou contacter le Comité Régional.**

# TRAIN DES PRIMEURS

“

L'avenir du train des primeurs est conditionné à l'achat de nouveaux wagons, ayant un coût de 25 millions d'euros que Fret SNCF ne veut pas supporter. **Pourtant, l'arrêt de cette liaison soulève également des questions sur l'emploi, car la position centrale du marché fruits & légumes de Perpignan Saint-Charles pourrait être remise en question au profit de Barcelone, avec comme**

**conséquences plus de 6 000 emplois supprimés dont 3 000 emplois induits.**

Pour la CGT, ces éléments illustrent l'aberration de l'organisation du système ferroviaire national éclaté depuis la mauvaise réforme de 2014.

Toute la stratégie du fret doit être revue afin de répondre aux nécessités sociales et climatiques.

”



## C'est pourquoi la CGT demande :

- ➔ Le maintien du train des primeurs et la remise en circulation du second train supprimé en 2016, l'investissement nécessaire à la rénovation et au remplacement à terme des wagons nécessaires au trafic.
- ➔ Le respect des engagements issus du Grenelle de l'environnement en déclarant ce train « d'utilité publique » ou « d'intérêt national ».
- ➔ Un plan de développement pérenne du transport de marchandises par Fret SNCF au départ de Perpignan Saint Charles.
- ➔ Une démarche commerciale volontariste et ambitieuse permettant le développement du transport de marchandises par Fret SNCF en direction du MIN de Rungis et, au-delà, des MIN du pays en liaison avec les ports.
- ➔ Cela passe nécessairement par la réouverture des chantiers multimodaux de Perpignan et Rungis.

**La CGT travaille à une mobilisation interprofessionnelle d'ampleur pour le fret ferroviaire public.**

**Pour que le service public demeure efficace, économe et écologique !**

# LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

## SESSION PLÉNIÈRE DU 18 JUIN 2019



Le CESER a souhaité contribuer à la concertation sur le réaménagement de Nantes Atlantique. Il a opté pour un travail en groupe de travail transversal, mais c'est notre camarade Yvic Kergroac'h, président de la commission « transport », qui a animé ce groupe de travail. Un résumé de la contribution a été transmis au titre de la participation du CESER à la consultation publique.

### RÉAMÉNAGEMENT DE L'AÉROPORT DE NANTES-ATLANTIQUE

Cette contribution, sans être un texte de la CGT, a repris un certain nombre d'éléments portés par notre organisation (voir notre déclaration ci-contre).

L'esprit de consensus a conduit à laisser certaines questions ouvertes, alors que la CGT a de son côté pris des positions claires, notamment sur le modèle de la concession, ou sur la nécessité d'une croissance contrôlée du trafic.

La contribution du CESER a abouti à l'idée de travaux d'ampleur mesurée, pour limiter les contentieux et aboutir rapidement à des améliorations de l'infrastructure, de son accès, et à des compensations pour les riverains.



### LA CONTRIBUTION DU CESER

La contribution rappelle tout d'abord les données concernant l'aéroport de Nantes Atlantique, qui est le premier aéroport du grand ouest, le 7ème aéroport régional français, avec **la plus forte croissance des aéroports régionaux français** pour le nombre de voyageurs, bien au-delà de l'ensemble des prévisions.

Elle souligne toutefois que la hausse actuelle est probablement un rattrapage et une anticipation par les compagnies de la saturation à venir de l'aéroport.

Elle évoque le « flygskam » - la honte de prendre l'avion qui pourrait à l'avenir contribuer à limiter la hausse du trafic.

Elle évoque également le **rôle joué par l'aéroport** au service de la population et des entreprises : contribution à la compétitivité des entreprises, facilitation de l'ouverture des habitants vers l'étranger, participation à la notoriété du territoire.

La contribution rappelle également les **impacts de l'aviation sur l'environnement**, notamment pour ce qui concerne les émissions de gaz à effet de serre, rappelant que pollution de l'avion par passager est liée aux plus grandes distances parcourues. Elle souligne également les progrès techniques conduisant à une limitation des émissions.

Elle souligne l'enjeu majeur de la **lutte contre les nuisances sonores**. Elle rappelle les **enjeux sociaux posés par le low cost**, s'appuyant sur les propos tenus en audition par nos camarades de l'union départementale 44.

Tout en rappelant que la DGAC acte le **principe de la concession** pour la gestion de l'aéroport, la contribution souligne que ce modèle fait débat, reprenant les critiques émises par la CGT : perte de contrôle public de la gestion de l'aéroport, coût des parkings jugés parfois élevé par les usagers notamment. La gestion par concession pourrait conduire à privilégier la recherche de profit immédiat, parfois aux dépens de la desserte des territoires. Elle émet des interrogations sur le type et la durée de concession qui pourront être adoptées au vu des montants nécessaires à l'aménagement de l'aéroport.

Elle s'interroge sur la **complémentarité avec les aéroports voisins**, concluant que dans l'immédiat du moins, ils ne constituent pas une alternative crédible.

Dans ses préconisations, elle porte la nécessité de **compensations renforcées pour les riverains** (avec une hausse du taux d'indemnisation pour les travaux d'isolation, un droit au délaissement renforcé...). Le CESER souhaite par ailleurs voir interdits les vols de nuit dès 23 heures.

Concernant l'adaptation des infrastructures, et sans se prononcer sur les choix techniques à adopter, la contribution porte la réalisation d'aménagements d'urgence, soulignant que des travaux ne nécessitant pas de sortir du



# LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

## SESSION PLÉNIÈRE DU 18 JUIN 2019

périmètre actuel de l'aéroport éviteraient des expropriations

Elle rappelle également la **nécessité d'améliorer l'accès en transport en commun**, d'abord en bus, puis par tramway et/ou train.

Il faut également dès maintenant prévoir des investissements tenant compte des besoins à venir, pour éviter une saturation dès la fin des travaux.

Enfin, le CESER souhaite que soit définie dès maintenant **une stratégie pour l'aéroport, tenant compte de l'évolution des réglementations, des usages, de l'acceptabilité sociale et environnementale, et des différents modèles économiques.**



### CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION D'ERIC BACHELOT



La CGT tient à remercier le chargé d'étude, le rapporteur, ainsi que le Président du groupe de travail qui ont produit cette contribution. Le travail imposé via un groupe de travail inter-commission a permis, grâce à l'esprit constructif

de tous, et malgré un temps alloué trop court, d'aboutir à cette contribution, adoptée à l'unanimité du groupe de travail.

Celle-ci marque des **avancées fortes par rapport aux précédents écrits du CESER** concernant le transport aérien, sur le modèle social et environnemental du développement de l'aviation et du « low cost » en particulier, avec un rappel des contestations du modèle de la concession, ainsi qu'une demande d'étude de la possibilité d'une instance interprofessionnelle sur les conditions de travail sur cette plate-forme.

De même, elle demande des améliorations pour accès à l'infrastructure, avec la création de liaisons multimodales pour faciliter l'accès à l'aéroport et le relier aux maillages de transports existants et futurs.

Bien entendu, la contribution du CESER est un texte de compromis, **et la CGT aurait souhaité y voir la question sociale évoquée plus avant.** Elle milite pour l'amélioration des conditions de travail pour l'ensemble des salarié.e.s du site, avec l'application de la Convention Collective du personnel au sol des entreprises de transport aérien, et exige une garantie des effectifs pour la DGAC.

De plus, pour la CGT, la diminution des nuisances et leurs compensations proposées auprès des riverains concernés sont primordiales, ainsi que la réfection des systèmes de captation et de traitement des eaux pluviales, **il est nécessaire que l'aéroport prenne enfin le virage du respect**

**de l'environnement**, en collectant les liquides de dégivrage, salage, les résidus de carburants et de gomme de trains de pneus.

L'urgence écologique doit être prise en compte. Le transport aérien émet plus de 14 à 40 fois plus de CO2 que le train par km parcouru et personne transportée. Les consciences commencent à évoluer sur le sujet, et des séries d'amendements à la loi d'orientation des mobilités (LOM) ont été déposés pour favoriser les changements de comportements. **Réduire les vols intérieurs serait une voie à explorer.** Par exemple huit appareils décollent de Paris chaque jour pour rejoindre Nantes en une heure, alors que les TGV ne mettent que deux heures à relier notre capitale régionale. Ce n'est pas beaucoup plus long mais c'est surtout bien plus écologique puisque le trajet en avion représente 63.3 kilos de CO2 par passager, soit 66.6 fois plus que ce même trajet en train.

A l'inverse du développement à tout va du transport aérien sur le modèle du low cost, **La CGT défend une toute autre vision du transport aérien, comme des autres réseaux de transport, avec le rail et la route : leurs développements qualitatifs comme quantitatifs, ne doivent pas être livrés aux intérêts lucratifs de quelques-uns.** Nous revendiquons la maîtrise publique des transports, et en particulier la gestion publique des aéroports.

Ces infrastructures d'intérêt général au service de l'aménagement du territoire doivent rester sous contrôle public. En effet, seul ce contrôle citoyen peut mettre un terme à une concurrence destructrice et donner aux citoyens, les moyens d'une politique de développement durable respectueux des territoires et du progrès social.

Ces remarques faites, la CGT votera cette contribution.

# LA LETTRE DU GROUPE CGT DU CESER

## SESSION PLÉNIÈRE DU 18 JUIN 2019

### QUELQUES EXPRESSIONS DES GROUPE

#### **CFDT :**

Interrogations sur les estimations de l'évolution de la fréquentation, qui paraissent surestimées. Demande d'une étude sérieuse sur le réaménagement des plateformes d'Angers, Saint-Nazaire voire La Rochelle et Rennes.

Il faut sur Nantes envisager le déplacement de l'aérogare.

#### **Groupe environnement :**

Salue le travail réalisé, mais la contribution ne répond pas à l'ensemble des enjeux d'aujourd'hui en matière environnementale. Quelle place donner dans les années à venir aux transports par avions ?

#### **FO :**

Il faut faire les réaménagements urgents sans attendre de connaître le futur concessionnaire.

#### **U2P :**

Il y a urgence à lancer les travaux de réaménagement et d'infrastructures pour l'attractivité de la région et du grand ouest.

#### **Confédération paysanne :**

Quid de l'objectif Zéro artificialisation nette des sols fixé par le gouvernement et le conseil départemental 44. Quel modèle de développement économique ?

#### **CCIR et CPME :**

Besoin d'un aéroport qui s'inscrit dans le durable pour les entreprises, en tenant compte de la protection des riverains.

Le modèle économique du low cost doit évoluer mais a sa place.

#### **Medef :**

L'aéroport est un véritable outil de développement économique et une vitrine pour le territoire.

#### **UNSA :**

L'aéroport doit être un atout pour le développement du Grand Ouest, mais il faut marquer des limites dans le développement.

**VOTES : L'avis a été adopté par  
91 voix pour et 1 abstention**

# ACCOMPAGNEMENT ET RECONNAISSANCE DU PARCOURS MILITANT, UN NOUVEAU DROIT

**Un droit nouveau : le dispositif de certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical.**

“

4 camarades CGT se sont inscrits dans ce processus et ont pu valider un certificat de compétences professionnelles équivalent avec un CCP appartenant à un titre professionnel reconnu.

**Vous trouverez en encadré le témoignage de Laure et Marie.**

Notre confédération a largement contribué à l'élaboration de ce dispositif, outil au service de notre exigence de la reconnaissance de l'expérience acquise dans l'exercice de responsabilités syndicales et de représentation des salarié-es, de garantie de droits pour les salarié-es engagé-es en matière d'évolution ou reconversion professionnelle.

Le dispositif de certification relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical s'est mis en place en début d'année 2019 sur la France entière après une expérimentation sur notre région.

Il peut permettre d'anticiper et de préparer la sortie d'un mandat. Il reconnaît et valorise l'engagement syndical. Il peut être un élément du projet d'évolution ou de transition professionnelle. Il peut être la première marche d'un parcours de formation certifiant et faire gagner du temps sur la durée de la formation.

Ce dispositif s'adresse à toute personne ayant exercé un mandat syndical ou de représentation du personnel dans les cinq dernières années précédant la session de certification.

Il permet de valoriser son parcours avec l'obtention d'un certificat de compétences professionnelles (CCP) correspondant aux savoir-faire développés dans le cadre de son mandat.

Six CCP ont été élaborés à partir d'entretiens individuels et collectifs d'élus-es et de délégués-es syndicaux menés par l'Afpa qui ont permis de mettre en lumière les compétences mises en œuvre pour l'exercice des mandats.

Une quinzaine de militant-es CGT ont participé à cette phase de construction au niveau national.

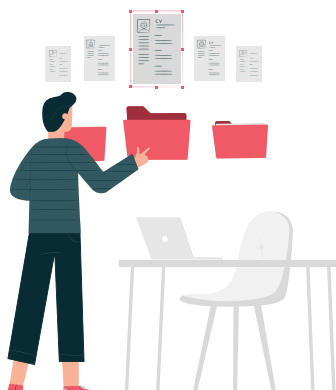
”



# LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPÉTENCES ACQUISES DANS L'EXERCICE D'UN MANDAT DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL OU D'UN MANDAT SYNDICAL

## Equivalences CCP certification / CCP titres professionnels

| CERTIFICATION                                                                                                      | TITRE PROFESSIONNEL (TP)                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| relative aux compétences acquises dans l'exercice d'un mandat de représentant du personnel ou d'un mandat syndical | du ministère chargé de l'emploi                                                                                      |
| CCP encadrement et animation d'équipe                                                                              | CCP : Animer une équipe<br>TP : Responsable de petite et moyenne structure (niveau III)                              |
| CCP Gestion et traitement de l'information                                                                         | CCP : Gérer le traitement, l'organisation et le partage de l'information<br>TP : Assistant de direction (niveau III) |
| CCP Assistance dans la prise en charge d'un projet                                                                 | CCP : Assister un dirigeant dans la prise en charge d'un projet<br>TP : Assistant de direction (niveau III)          |
| CCP Mise en œuvre d'un service de médiation sociale                                                                | CCP : Assurer un service de médiation sociale<br>TP : Médiateur social accès aux droits et services (niveau IV)      |
| CCP Prospection et négociation commerciale                                                                         | CCP : Prospecter, présenter et négocier une solution technique<br>TP : Négociateur technico-commercial (niveau III)  |
| CCP Suivi de dossier social d'entreprise                                                                           | CCP : Assurer la tenue et le suivi du dossier social de l'entreprise<br>TP : Gestionnaire de paie (niveau III)       |



D'autres CCP pourront être créés permettant d'élargir les possibilités de validation d'acquis à d'autres domaines de compétences. Par exemple sur la prévention des risques.

Chacun des CCP acquis dans le cadre de ce dispositif présente une équivalence avec un CCP d'un titre professionnel reconnu.

Un guide de la certification est disponible sur le site du Ministère du travail qui donne les différentes étapes et les informations sur les conditions d'éligibilité et d'obtention de la certification : [www.travail-emploi.gouv.fr/certification-mandates](http://www.travail-emploi.gouv.fr/certification-mandates)



# LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPÉTENCES ACQUISES DANS L'EXERCICE D'UN MANDAT DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL OU D'UN MANDAT SYNDICAL

En résumé, le déroulement pour obtenir la certification est le suivant :

- ➔ Une réunion d'information collective organisée par l'AFPA sur les départements.
- ➔ Une rencontre individuelle avec un conseiller AFPA afin de se positionner et de choisir le CCP.
- ➔ 5 ateliers collectifs pour préparer le dossier qui sera présenté devant le jury.
- ➔ Un travail personnel avec accompagnement individualisé par l'AFPA.
- ➔ La présentation orale du dossier devant le jury.
- ➔ La demande d'équivalence avec un CCP composant le titre professionnel auprès de la Direccte.

Un décret (à paraître) précise le régime d'autorisation d'absence des salarié-es entrant dans ce dispositif. Il ajoute un article au code du travail.

*« Art. D. 6112-2 : Les actions de positionnement, d'accompagnement et d'évaluation en vue d'obtenir la certification mentionnée à l'article L. 6112-4 sont assimilées aux actions de formation prévues à l'article L. 6321-1. Ces actions constituent un temps de travail effectif et donnent lieu pendant leur déroulement au maintien par l'entreprise de la rémunération dans les conditions prévues au premier alinéa de l'article L. 6321-6. Elles s'inscrivent, le cas échéant dans le cadre du plan de développement des compétences mentionné au 1° de l'article L. 6312-1. »*

La CGT continue de participer au groupe de travail qui se réunit sous l'égide de la Direction Générale, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle afin d'améliorer le dispositif avec les objectifs suivants :

- ➔ Elargissement à d'autres blocs de compétences portant sur l'hygiène, la sécurité, la prévention, la maîtrise des questions économiques, du droit...
- ➔ Avoir des certifications sur des niveaux Licence, Master.
- ➔ Prise en compte des mandats hors entreprise et des responsabilités dans l'organisation.
- ➔ Informer les candidats ayant validé leur certification sur les dispositifs et organismes de formation permettant de poursuivre leur parcours.

Les améliorations se gagneront d'autant plus facilement qu'un nombre important d'élu-es suivent ce dispositif. Un engagement de toute l'organisation pour le faire connaître et le faire vivre est nécessaire.

La CGT doit également participer à la composition des jurys. Des camarades expérimenté-es sur les mandats de représentants du personnel et syndicaux sont à solliciter. Ils et elles bénéficient d'un accompagnement AFPA pour assumer cette responsabilité.

Pour plus de renseignements, contacter le comité régional.

”



# LE DISPOSITIF DE CERTIFICATION RELATIVE AUX COMPÉTENCES ACQUISES DANS L'EXERCICE D'UN MANDAT DE REPRÉSENTANT DU PERSONNEL OU D'UN MANDAT SYNDICAL

## TÉMOIGNAGES



### LAURE GOUTARD



En ce qui me concerne, la certification des compétences professionnelles a été la porte d'entrée à ma conversion professionnelle. Après quinze ans en tant qu'auxiliaire de vie, aujourd'hui, je peux postuler à une formation qualifiante comme gestionnaire de paie. N'ayant pas le Bac, je n'aurais eu cette possibilité sans cette certification.



Elle m'a permis de prendre conscience de tous les acquis professionnels obtenus durant mes mandats syndicaux. Le travail mené lors des ateliers m'a fait prendre du recul et j'ai été impressionnée par tout ce que j'avais développé comme compétences lors de mon expérience syndicale. Je n'en avais pas mesuré l'étendue! Le travail mené, en atelier et avec les conseillers de l'Afpa, permet de se découvrir, se redécouvrir.

Tous les salariés ayant un mandat syndical y ont droit et, au vu du contexte actuel et des changements attendus, je ne peux que leur conseiller de suivre la CCP.



### MARIE SAAVEDRA



Mon mandat à la Confédération se termine en mai 2019, et au regard de cette échéance, j'ai souhaité suivre une CCP, afin de construire un projet professionnel qui réponde au mieux à mon désir de reconversion professionnelle. J'ai pour objectif de devenir responsable de petite et moyenne structure (Ehpad, crèche, association...). C'est grâce à mes expériences militantes et professionnelles – menées en parallèle – que j'ai pu obtenir la CCP. Cela m'a demandé beaucoup d'efforts : concilier mes activités syndicales, professionnelles et la vie familiale n'a pas toujours été simple. Ça a également demandé un gros travail d'organisation et un important investissement personnel. Mais le résultat est à la hauteur de mes aspirations.

Aujourd'hui, je peux postuler à un BTS, mais sur une durée de formation de dix-sept semaines au lieu de vingt-quatre mois : je gagne donc en temps et durée de formation.

Grâce à la CCP, même sans diplôme, on peut accéder à des formations post-bac, car les différentes expériences acquises dans notre vie syndicale et salariale sont valorisées et reconnues.



Les Comités Régionaux CGT  
Pays-de-la-Loire et Bretagne invitent  
leurs militant-es au colloque

## ÉGALITÉS FEMMES - HOMMES

Organisé par l'ISSTO à Rennes  
**Jeudi 21 novembre 2019**  
Campus Villejean - Amphithéâtre B8

**8 h 30 :** Accueil des participants dans le hall du bâtiment B

**9 h 00 :** ALLOCUTION D'OUVERTURE

Christine Rivalan-Guégo, Professeure des universités, Vice-Présidente du Conseil d'administration de l'Université Rennes 2, chargée des moyens, des finances et de l'égalité.  
Stéphanie Le Cam, Directrice de l'ISSTO.

**9 h 30 :** APPROCHE INTRODUCTIVE

Analyse historique de l'égalité Femmes - Hommes,  
*par Fanny Bugnon, Maître de conférences en Histoire contemporaine, Responsable du DIU numérique « Études sur le genre », Membre de l'équipe du master Genre, Université Rennes 2.*

Analyse conceptuelle : notion d'égalité et d'inégalité, discriminations, aménagements raisonnables, actions positives... Et plus largement présentation des axes du colloque que l'on envisage comme une étude biographie, c'est-à-dire en s'arrêtant à chaque étape de la vie, en quatre temps,  
*par Marie Becker, juriste, Défenseur des droits <https://www.defenseurdesdroits.fr/>*

**10 h 45/** Premier cycle

**11 h 45 :** "L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES AVANT L'ENTRÉE EN CARRIÈRE"

Thèmes envisagés :

- Éducation.
- Formation.
- Entrée en carrière.

*Intervenants pressentis et contactés : En cours de recherche.*

**11 h 15/ Deuxième cycle (première partie)**

**12 h 30 : "L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES PENDANT LA CARRIÈRE, HORS DE L'ENTREPRISE"**

Thèmes envisagés :

Hors de l'entreprise : insertion sociale, maternité, formation tout au long de la vie, violences conjugales et féminicide.

Intervenants ayant confirmé leur présence :

- Isabelle Pineau, Chargée de formation, Association européenne contre les Violences faites aux Femmes au Travail.
- Séverine Lemièrre, Maitresse de conférences à l'IUT Paris Descartes. Economiste. Membre du réseau MAGE (Marché du travail et Genre).

Intervention syndicale :

Karine FOUCHER, secrétaire régionale en charge des sujets Egalité, Discriminations, VSST  
Interventions syndicales CGT, FO.

Echange avec la salle

**12 h 30/**

**14 h 00 : COCKTAIL DÉJEUNATOIRE**

**14 h 00/ Deuxième cycle (seconde partie)**

**15 h 30 : "L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES PENDANT LA CARRIÈRE, DANS L'ENTREPRISE"**

Thèmes envisagés :

En entreprise : indicateurs d'égalités (index), rémunérations, discriminations, harcèlement sexuel, égalité des chances.

- Hélène Avignon, Directrice adjointe du pôle Travail, DIRECCTE.
- Rémunération : Franck Petit, professeur des universités, Université Aix-Marseille.
- Discriminations : Sophie Garnier, Maître de conférences de droit privé, Université de Nantes.
- Egalité des chances : Jacqueline Laufer, Professeure émérite de sociologie, HEC, Directrice adjointe du MAGE (Marché du travail et Genre).

**15 h 30/ Troisième cycle**

**17 h 00 : "L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES APRÈS LA CARRIÈRE"**

Thèmes envisagés :

- Retraite et protection sociale.
- Pouvoir d'achat.,
- Question des aidants familiaux.

Intervenants pressentis : En cours de recherche / Interventions syndicales.

Echange avec la salle

**17 h 00/ Propos conclusifs - POINT DE VUE PHILOSOPHIQUE ET THÉOLOGIQUE**

**17 h 30 : LAURENT GOUNELLE, ÉCRIVAIN ET ESSAYISTE**